

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Pierre Zwahlen et consorts – Plan d'action concerté pour le climat

1. PREAMBULE

La commission en charge de traiter l'objet cité en titre s'est réunie le 4 février 2018 à la Salle de la Cité du Parlement cantonal, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de M. Pierre Dessemontet, confirmé dans son rôle de président et de rapporteur, de Mmes Céline Baux, Valérie Schwaar, Claire Richard, Marion Wahlen, Sylvie Podio, et de MM. Pierre-François Mottier, Cédric Weissert, Axel Marion, Pierre-André Romanens, Cédric Echenard (remplaçant Myriam Romano-Malagrifa) et Pierre Zwahlen.

Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) participa à la séance. Elle était accompagnée de MM. Sylvain Rodriguez, Directeur de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), Cornelis Neet, Directeur général de l'environnement (DGE) et Clive Muller, Chef de la division air, climat et risques technologiques de la DGE (DGE – ARC).

M. Caryl Giovannini, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant stipule, premièrement, que son postulat a été déposé au lendemain des Assises vaudoises du climat, soit le 13 novembre 2018. Depuis lors, la Suisse a connu des manifestations populaires importantes pour encourager les pouvoirs publics à agir dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le postulat soutient la Feuille de route du Plan climat vaudois élaboré par le Conseil d'Etat, et renforce l'idée que le plan climat doit être transversal et concerté entre les départements cantonaux, pour que l'élaboration et la mise en œuvre des mesures soient les plus efficaces possible.

Deuxièmement, il veut croire que le personnel politique prend les bouleversements climatiques au sérieux, dans la mesure où 57 députés du Grand Conseil vaudois, tous groupes politiques confondus, ont signé son postulat.

Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) et le Conseil d'Etat ont fixé des buts ambitieux pour le plan climat vaudois : la feuille de route établit expressément un objectif de réduction passant de 5.5 tonnes à 1 ou 1.5 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par habitant, en cohérence avec l'objectif 2050 de la Confédération.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat rappelle en préambule que la lutte contre les changements climatiques constitue l'un des principaux combats de notre temps. Ce combat doit être mené à toutes les échelles : internationales, nationales, mais aussi régionales, locales et individuelles. Il ajoute que le canton de Vaud a l'intention de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Le Conseil d'Etat a fait du climat une de ses priorités pour la législature 2017-2022. Avec l'objectif de déployer une politique climatique ambitieuse, cohérente et durable, il a décidé d'élaborer un plan climat centré sur des mesures de réduction des émissions de CO₂ et d'adaptation aux changements climatiques. Dans cette perspective, la Feuille de route du plan climat vaudois présente le cadre, les objectifs et l'orientation à suivre pour l'élaboration de ce plan.

Le Conseil d'Etat ajoute que les Assises vaudoises du climat, qui se sont déroulées le 12 novembre 2018, ont permis de rassembler un large panel d'acteurs vaudois concernés par le changement climatique et de les impliquer dans le lancement de la démarche. L'organisation de cet événement a montré l'intérêt et la nécessité de mener une action concertée. La dynamique créée à cette occasion va notamment permettre d'alimenter ce plan climat.

De plus, il mentionne que les enjeux climatiques sont transversaux et que le Conseil d'Etat en est conscient. De ce fait, il soutient que tous les départements du canton sont concernés, notamment au travers des domaines d'action publique suivants :

- La santé publique et la gestion des canicules
- L'agriculture et le stockage du carbone dans les sols
- La mobilité et les carburants fossiles
- La sécurité et l'adaptation du cadre d'intervention
- L'exemplarité de l'Etat, que ce soit pour ses bâtiments ou ses investissements
- La sensibilisation des jeunes générations aux enjeux climatiques

En outre, il ajoute que de nombreuses politiques sectorielles sont déjà largement déployées dans les domaines précités. Toutefois, force est de constater que bon nombre d'entre elles devront impérativement être renforcées et complétées pour faire face au défi climatique. Pour ce faire, il soutient qu'il est nécessaire de rassembler non seulement les services de l'Etat, mais également de regrouper un large éventail d'acteurs autour de ce projet. La portée de ce plan sera d'autant plus importante que l'adhésion sera forte.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat dit mesurer l'enjeu que constituent la coordination et la concertation dans cette démarche d'élaboration, puis de mise en œuvre d'un plan climat cantonal. En ce sens, le postulat présenté s'inscrit parfaitement dans la volonté du Conseil d'Etat.

Enfin, conscient de l'inquiétude des jeunes face au changement climatique et de leur implication – en témoignent d'ailleurs les manifestations qui ont eu cours durant la fin de l'année 2018 et le début de l'année 2019 – Une délégation du Conseil d'Etat recevra une délégation de jeunes le mercredi 13 février 2019 pour que celle-ci partage ses revendications.

Par l'entremise de ses représentants des services, le Conseil d'Etat effectue ensuite une présentation des aspects organisationnels et techniques du plan climat vaudois et fournit un résumé Powerpoint de celle-ci aux commissaires.

4. DISCUSSION GENERALE

La question de la temporalité des mesures à prendre provoque le vif intérêt de la commission. Un-e commissaire demande ainsi comment se structure le calendrier de mise en œuvre du plan climat vaudois. Les services de l'Etat lui répondent que les priorités du plan climat seront fixées pour l'été 2019. Ensuite, l'étape d'élaboration du plan climat – c'est-à-dire la proposition d'un catalogue de mesures avec leur financement -

sera effectuée pour le mois de décembre 2019. Seulement, la mise en œuvre du plan climat en tant que tel n'est pas prévue dans cet espace temporel là.

Plusieurs commissaires, tout en remerciant le Conseil d'Etat pour ses efforts dans le domaine, s'inquiètent de la multiplication des interventions parlementaires liées aux questions climatiques - tous les partis politiques risquent de déposer des objets parlementaires traitant du réchauffement climatique, ce qui constitue un problème, car la formation d'un consensus politique autour de cet enjeu serait préférable à une dispersion des actions parlementaires. Les mêmes soutiennent que ces réflexions autour du changement climatique sont une bonne occasion pour coopérer entre cantons et communes. La péréquation financière reste un point d'attention.

En réponse à partie de ces interrogations, un-e commissaire annonce qu'un groupe de travail interpartis est en train d'être mis sur pied relativement aux énergies renouvelables. L'idée sous-jacente est de fédérer les actions parlementaires concernant cette thématique pour réduire le nombre de dépôts d'objets parlementaires, tout en en accroissant la portée. Le Conseil d'Etat informe que si un groupe interpartis est effectivement mis sur pieds, la possibilité existe que des membres de l'administration cantonale effectuent des présentations sur des aspects techniques du réchauffement climatique et de la pollution.

Un-e commissaire soutient qu'il règne une sorte de confusion concernant les effets des gaz à effet de serre en termes de pollution et demande si le Conseil d'Etat ne pourrait pas produire une fiche informative à destination du public et des parlementaires. Les services de l'Etat indiquent qu'on a en effet tendance à confondre le phénomène de pollution, qu'elle soit atmosphérique, des sols ou des eaux, avec le réchauffement climatique. Les polluants que l'on produit sont directement nocifs pour la santé, au contraire des gaz à effet de serre (gaz carbonique et méthane), dont les conséquences nocives sont différées. En effet, leur accumulation progressive dans l'atmosphère entraîne le fait que le rayonnement terrestre, au lieu de se diffuser dans l'atmosphère, revienne sur terre.

Un-e commissaire demande comment les communes seront intégrées à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan climat. Il/elle soutient que le caractère bottom-up du processus est très important, mais que les objectifs doivent néanmoins être cohérents entre tous les acteurs. De plus, il/elle demande dans quelle mesure les agglomérations ont un rôle à jouer dans ce processus. Les services de l'Etat répondent que le canton entretient déjà des échanges directs avec la ville de Lausanne pour assurer la cohérence des actions cantonales et communales. De plus, la DGE fait partie d'un projet pilote dans lequel est mis en place un système d'échange et de rencontre avec les communes pour que le plan climat puisse y avoir un ancrage. Concernant les agglomérations, ils indiquent que celles-ci ne sont pour l'instant pas reconnues comme compétentes dans la lutte contre le changement climatique.

Le postulant se dit satisfait du caractère transversal du plan climat vaudois et des mesures prévues. Cela donne un bon élan à la lutte contre le réchauffement climatique.

Dans l'ensemble et nonobstant les diverses questions et compléments d'information apportés en séance, la commission dans son ensemble soutient le postulant dans sa démarche.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Un communiqué de presse sera établi.

Yverdon-les-Bains, le 14 février 2019.

Le rapporteur : (Signé) Pierre Dessemontet